

Office Central de la Coopération à l'École

Fédération Nationale Reconnue d'Utilité Publique



Association Départementale du Morbihan

OCCE 56 – 20 rue Jean Moulin - 56100 LORIENT

tél. 02.97.87.95.57/07 61 49 33 27 courriel : ad56@occe.coop

Coup de pouce aux projets coopératifs

A lire
attentivement

Vous avez un projet coopératif dans lequel les élèves prennent **une part active** au niveau de la réflexion, de la réalisation et de la gestion de ce projet de classe ou d'école. Dans ce cas, vous pouvez recevoir une **aide financière** de l'association départementale, *dans la limite d'un projet aidé par école pour l'année scolaire en cours.*

Il ne suffit pas de simplement recueillir leur adhésion : il faut qu'il y ait de réels partages de responsabilités en fonction du niveau et de l'âge des élèves. Ainsi, les traditionnelles classes transplantées (de mer, de neige, de nature...) qui de toutes façons sont régulièrement organisées, ne rentrent pas dans le cadre de cette opération. Nous demandons aux enseignants, avant d'attribuer cette aide, de préciser quels sont les **rôles et responsabilités réels des élèves**. De plus, il faudra préciser en quoi cette aide donne une dimension supplémentaire au projet du point de vue coopératif. Il s'agit d'inciter à la mise en place de pratiques coopératives « adultes / élèves » et « élèves / élèves » les plus riches et les plus fécondes possibles.

Ce « coup de pouce » ne peut en aucun cas se substituer complètement au financement global du projet. Il s'agit **d'une aide modeste** dont la possible non-attribution ne mettra pas le projet en danger.

Merci de bien vouloir remplir le plus précisément possible le document ci-dessous et nous le retourner pour le 15 octobre (1^{ère} session) ou le 15 mars (2^{ème} session).

La coopérative scolaire de l'école (1)

Le foyer coopératif de l'établissement (1)

Commune : Tél.

 école rurale école REP ou REP+

représenté(e) par

sollicite une aide financière pour la (les) classe(s) de, pour l'école (1)

Nombre d'élèves concernés :

Intitulé du projet :

Montant de l'aide demandée €

N.B. : Vous voudrez bien vous reporter aux pages 1 et 4 pour consulter les critères retenus par le conseil d'administration de l'association pour l'attribution d'une aide financière.

date

signature

(1) barrer la mention inutile

PRÉSENTATION DU PROJET

+ ORIGINE DU PROJET

- Projet proposé : par un à plusieurs élèves
 par l'enseignant.e
 en conseil de coopérative ou réunion de foyer coopératif
 autre (préciser)

+ OBJECTIFS POURSUIVIS

.....
.....
.....

+ DESRIPTIF DU PROJET

.....
.....
.....

+ DIMENSIONS COOPÉRATIVES DU PROJET

Les élèves sont-ils intervenus dans la conception du projet ? OUI NON

Quelle sera leur place dans la conduite du projet ?

.....
.....
.....

Participeront-ils à des moments d'évaluation ? OUI NON

Si OUI : - Au cours de conseils de coopératives ? OUI NON

- Sous une autre forme :

.....
.....

N.B. : Vous pouvez joindre toute pièce indiquant l'implication réelle des élèves dans le projet (photocopie de compte rendu de conseil de coopérative / lettre).

+ RECHERCHE DE FINANCEMENT

- ventes de journaux scolaires, calendriers...
- fabrications et ventes d'objets
- fêtes et spectacles

BUDGET PRÉVISIONNEL

CHARGES (dépenses)	PRODUITS (recettes)
Transports <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/> €	Participation de la coopérative <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/> €
Hébergement <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/> €	Participation des parents <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/> €
Nourriture <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/> €	Subvention municipale <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/> €
Intervenants <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/> €	Autres (préciser) <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/> €
Matériel et documents Pédagogiques <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/> €	<input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/> €
Autres (préciser) <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/> €	<input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/> €
<input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/> €	Aide demandée à l'OCCE 56 <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/> €
TOTAL CHARGES : <input style="width: 100px; height: 20px; background-color: #e0f2f1;" type="text"/> €	TOTAL PRODUITS : <input style="width: 100px; height: 20px; background-color: #e0f2f1;" type="text"/> €

Le budget doit être équilibré !

En conclusion, préciser en quoi l'aide accordée permettra d'accentuer la dimension coopérative du projet :

.....

.....

.....

.....

CRITÈRES RETENUS PAR LE C.A. DE L'OCCE 56 POUR L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE

1. Critères statutaires

La coopérative ou le foyer doit :

- être à jour de ses cotisations pour l'année scolaire en cours,
- avoir retourné son Compte Rendu d'Activité (CRA) et Financier (CRF) (documents statutaires) pour le 30 septembre.

2. Critère pédagogique

Le projet présenté doit être coopératif dans ses objectifs et sa démarche et impliquer les élèves dans sa conception et sa réalisation (lire p. 1).

3. Critère financier

Le budget prévisionnel (p. 3) doit être rempli avec précision. **Il doit être équilibré. Le montant de l'aide financière de l'AD sera conditionné à la qualité du projet présenté et aux ressources financières de la coopérative ou du foyer au moment de la demande (cf. CRF).**

4. Critère d'engagement

Le demandeur :

- s'engage à transmettre à l'OCCE un compte rendu succinct de la réalisation du projet sous la forme qu'il jugera la plus adaptée,
- accepte que le contenu du projet aidé soit porté à la connaissance des coopératives et foyers du département, dans un souci de mutualisation et d'échange.

L'OCCE 56 NE FINANCERA PAS ...

- Une coopérative ou un foyer et / ou un projet ne répondant pas aux critères ci-dessus énoncés.
- La demande d'une coopérative ou d'un foyer dont le mandataire n'aura pas respecté le critère d'engagement lors d'un précédent financement de projet par l'OCCE 56.
- Une coopérative ou un foyer qui n'aura pas respecté la date limite d'envoi des dossiers.

Pour info, une coopérative ou un foyer qui aura reçu une aide l'année précédente **ne sera pas prioritaire face à la première demande d'une autre coopérative ou d'un autre foyer.**

ÉCHÉANCIER

Date limite de réception des dossiers :

1^{ère} session : pour le 15 octobre

2^{ème} session : pour le 15 mars